

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 26 mai 2022, à 19 h. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin, Guy Gignac et Michel Gagnon et Madame Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Marie-Joëlle Desrosiers, pro-maire. La directrice générale par intérim, Mme Josée Beauregard est aussi présente à la séance.

2022-0526-163

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement # 185-1 modifiant le règlement d'emprunt # 185 décrétant une dépense de 1 210 908 \$ et un emprunt de 1 210 908 \$ pour l'exécution de travaux de voiries et d'infrastructures municipales sur la Principale Sud
4. AO Pistes de vélo de montagne – Mont-Vidéo
5. Engagement de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière
6. Engagement ADL
7. Période de questions
8. Clôture de l'assemblée

2022-0526-164

#### **RÈGLEMENT # 185-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 185 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 210 908 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 210 908 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIES ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA PRINCIPALE SUD**

Lecture faite, il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le règlement # 185-1 modifiant le règlement # 185 décrétant une dépense de 1 210 908 \$ et un emprunt de 1 210 908 \$ pour l'exécution de travaux de voiries et d'infrastructures municipales sur la Principale Sud.

#### **AO PISTES DE VÉLO DE MONTAGNE – MONT-VIDÉO**

Suite à la vérification de l'appel d'offre pour les pistes de vélo de montagne au Mont-Vidéo auprès du Fonds Forêt de la MRC d'Abitibi, plusieurs erreurs ont été décelées ;

La secrétaire communiquera avec Énergam afin d'avoir en possession l'appel d'offre final avant de l'adopter pour le publier sur le SEAO.

2022-0526-165

#### **ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Attendu que suite aux recommandations du Comité RH, Mme Marie-Chantal Fiset occupera le poste de directrice générale et greffière-trésorière à partir du 30 mai 2022 au 06 août 2022 à titre de contractuelle ;

Attendu qu'un salaire horaire de 46,15 \$ sera versé à la directrice générale et greffière-trésorière pendant cette période ;

Attendu que Mme Fiset sera présente au bureau un minimum de 25 heures par semaine et ce, jusqu'au 06 août 2022 puisqu'aucun télétravail ne sera fait ;

Attendu que pendant cette période, aucune approbation, aucune assurance collective et aucun régime de retraite ne lui sera versé ;

Attendu que pendant cette période, la directrice sera en évaluation et que passé le 06 août 2022, elle sera réévaluée avant de signer son contrat de travail ;

Attendu que la directrice générale prendra vacances du 17 au 30 juillet 2022 inclusivement à ses frais ;

Attendu que Mme Fiset est liée par les obligations légales que lui confère la réglementation municipale pour les directions générales ainsi que les limites d'autorité déjà établies par la Municipalité de Barraute par résolutions antérieures ;

Attendu que cette entente est valide jusqu'au 06 août 2022 ;

Attendu qu' à tout moment, cette entente peut être résiliée.

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confie le poste de directrice générale et greffière-trésorière à Mme Marie-Chantal Fiset au 30 mai au 6 août 2022. Un contrat contractuel sera signé entre la municipalité et la nouvelle directrice générale.

2022-0526-166

### **ENGAGEMENT ADL**

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations des membres du Comité RH pour l'ajout de responsabilité à M. Lévesque, présentement technicien en loisirs, comme agent de développement local ;

Attendu qu' une modification à la Politique de ressources humaines sera effectuée suite à la nouvelle fonction de directeur service des loisirs et développement ;

Il est proposé par M. Guy Gignac, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute engage le technicien en loisirs comme agent de développement local. Cet employé aura ces deux (2) fonctions. M. Jobin est en désaccord en lien avec le titre du poste comme directeur service des loisirs et développement et le salaire offert.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette section est réservée au public.

2022-0526-167

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Michel Gagnon, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 19 h 55.

---

Mme Marie-Joëlle Desrosiers  
Pro-maire suppléante

---

Madame Josée Beauregard  
Directrice générale par intérim